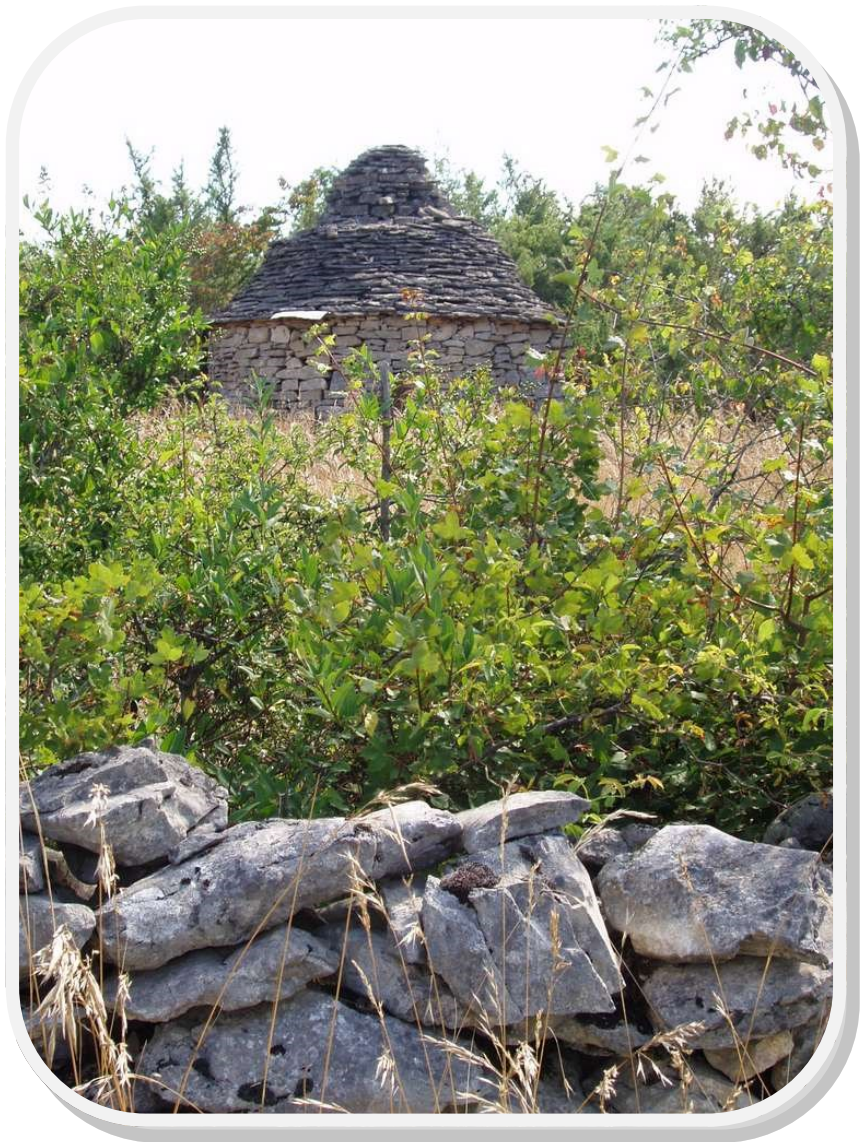


Rapport d'activités 2014

Ambeyrac
Balaguier d'olt
Foissac
La Capelle-Balaguier
Montsales
Naussac
Ols et Rinhodes
Saint-Igest
Saint-Rémy
Sainte-Croix
Salles-Courbatiers
Saujac
Villeneuve

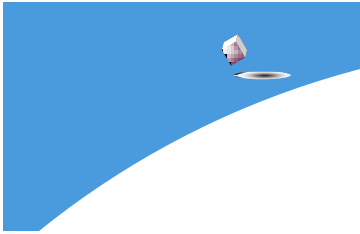


Z. A. Les Grèzes
12260 VILLENEUVE

villeneuvois@orange.fr

www.villeneuvois.eu





Sommaire :

. *L'institution.....2*

- ◆ Territoire
- ◆ Fonctionnement
- ◆ Ressources humaines
- ◆ Finances

. *Projets et actions.....10*

- ◆ Aménagement de l'espace
- ◆ Voirie
- ◆ Développement économique
- ◆ Vie sociale
- ◆ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ◆ Foirail



Située dans l'Aveyron à proximité de Villefranche de Rouergue et à deux pas du Lot, la Communauté de Communes est sur une partie du canton de Capdenac et du canton de Villeneuve d'Aveyron. Elle offre un espace attractif en terme d'équipements et de services de proximité, de développement économique, d'agriculture et de qualité de vie.

La Communauté de Communes est constituée de 13 communes depuis le 1er Janvier 2013 sur près de 210 km², soit 5 798 habitants et 158 élus. Elle agit sur un territoire cohérent qui ne tient pas compte des limites cantonales mais des modes de vie des habitants.

Un territoire entre cause et vallée

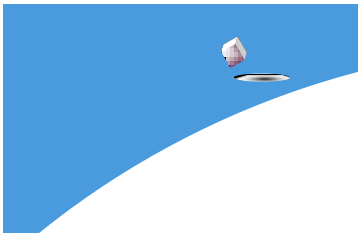
Le territoire de la Communauté de Communes est riche en curiosités géologiques, espaces sensibles (Vallée du Lot et de la Diège...), mais aussi a un patrimoine culturel très riche, notamment préhistorique (grottes, dolmens, tumulus...) ainsi que historique et architecture typé (bastide, châteaux, édifices religieux, tours...).

Une situation privilégiée

- 3 axes clés de communication internes au territoire :
 - La D 922 : axe économique Villefranche de Rouergue / Figeac
 - La D 24 : axe touristique Villefranche de Rouergue / Vallée du Lot
 - La voie ferrée : Villefranche de Rouergue / Capdenac.
- 3 clés de liaison du territoire avec son environnement :
 - A l'ouest l'A 20
 - Au nord la N 140 (axe de liaison avec la N 88 et l'A 75)
 - Au sud, la rocade de Villefranche de Rouergue qui assure la liaison vers Rodez, mais aussi Cahors et Toulouse

Les atouts du territoire

- Une économie de production reposant sur 3 piliers complémentaires (agriculture, industrie, agro-alimentaire et artisanat).
- Une économie saine (filière agro-alimentaire forte, agriculture dynamique, nombre de salariés dans l'artisanat en augmentation).
- Un maillage dense et régulier d'entreprises (plus de 300 établissements sur le territoire).
- Une attractivité touristique manifeste.
- Un potentiel touristique important.
- Un bon potentiel de développement pour les entreprises de type artisanales sur l'ensemble du territoire, mais surtout à Villeneuve et Saint-Rémy
- Un dynamisme de l'activité industrielle (notamment agro-alimentaire).
- Un territoire situé au croisement des aires d'influence de Rodez, Cahors, Villefranche de Rouergue, Figeac.
- Un positionnement intéressant entre Figeac et Villefranche de Rouergue



Le Conseil communautaire

Organe délibérant, le Conseil réunit les 32 délégués titulaires sous la présidence de Didier POUZOULET-LIGUE.

Ses principales fonctions sont :

- Définir les grandes orientations, les principes d'action et la stratégie de la Communauté de Communes.
- Voter le budget et tous documents financiers qui y seraient liés.
- Créer des commissions communautaires.
- Gérer les équipements ou les structures qui lui ont été transférés.
- Exercer les compétences particulières qui lui sont attribuées par le code général des collectivités territoriales et notamment celles soumises à des conditions de majorité qualifiée.

Les délégués communautaires sont issus des conseils municipaux des communes membres et désignés par eux pour les représenter.

Les délégués communautaires :

Ambeyrac : CHAPEAU Marie-Thérèse - **Foissac** : DESTRUEL Emmanuel, CABRIT Eric, RODEGHIERO Christophe - **La Capelle-Balaguier** : VIVEN Pierre, AFRICAÏN Nadine - **Montsales** : MARTY Benoît - **Naussac** : POUZOULET-LIGUE Didier, JULIEN Yves - **Ols et Rinhodes** : SAINT-AFFRE Christian - **Saint-Igest** : ROUX Patrick - **Saint-Rémy** : *QUESTE Alain, DOURNES Jean-Marie* - **Sainte-Croix** : BONESTEBO Raymond, LABORIE Gérard, RICARD Marie-José, LASCHON Isabelle - **Salles-Courbatiers** : MASSÉ Jérôme, COLONGES Gérard - **Saujac** : AYRAL Robert - **Villeneuve** : COSTES Pierre, CAYLA Stéphanie, VALADE Didier, SIRIGNANO Josette, ROQUEFEUIL Alain, BERTAINA Odile, SOURNAC Christian, GUI-TARD Béatrice, CHAZAL Jean-Claude, HERBIN-ALAUX Claude, CAVILLE Marie-Hélène - **Balaguier d'olt** : VILLE Yves

Quelques chiffres :

Nombre de Conseils réunis : 8

Nombre de délibérations votées : 86

Le Bureau

Le Conseil élit en son sein les membres du Bureau.

Le Bureau se compose du Président, des 3 vice-présidents et plusieurs membres de façon à ce que chaque commune membre ait un représentant au sein du bureau.

Sa mission est de coordonner. Il est chargé de la préparation des assemblées plénières du Conseil communautaire. Le Bureau peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation par délibération du Conseil Communautaire.

Ainsi, par délégation, le Bureau :

- Prépare les budgets de la Communauté de Communes en concertation avec la commission des finances.
- Suit et coordonne par ses membres le travail des commissions. Il peut déléguer à ses membres la mise en place ou le suivi d'un ou plusieurs projets.
- Peut faire appel à des personnalités extérieures pour suivre, pour le compte du Conseil Communautaire, un sujet demandant une compétence particulière.
- Gère et valide les affaires courantes à l'avancement des projets et/ou nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes.
- Il est rendu compte au Conseil Communautaire des décisions prises par le Bureau dans l'exercice des délégations.

Les membres du bureau :

POUZOLET-LIGUE Didier, président (Naussac), SOURNAC Christian, vice-Président (Villeneuve), CABRIT Eric, vice-président (Foissac), CHAPEAU Marie-Thérèse, vice-présidente (Ambeyrac), VILLE Yves (Balaguier d'Olt), VIVEN Pierre (La Capelle-Balaguier), MARTY Benoît (Montsales), SAINT-AFFRE Christian (Ols et Rinhodes), QUESTE Alain (Saint-Rémy), ROUX Patrick (Saint-Igest), BONESTEBE Raymond (Sainte-Croix), MASSÉ Jérôme (Salles-Courbatiers), AYRAL Robert (Saujac), COSTES Pierre (Villeneuve)

Quelques chiffres :

Nombre de bureau réunis : 5

Nombre de décisions votées : 7

Nombre de décisions du Président : 5



Fonctionnement

Les commissions de travail

A vocation consultative, les commissions réunissent les délégués pour préparer le travail et les projets de développement pour le Conseil Communautaire et le Bureau exécutif.

Elles ont un rôle de proposition, certains membres peuvent être désignés pour le suivi des travaux à engager. Elles se réunissent autant que de besoin en fonction des questions à traiter.

Elles sont présidées par le Président ou l'un des vice-présidents qui en assure les convocations et en anime les travaux.

Les commissions thématiques sont composées d'un membre titulaire désigné par délibération du Conseil Communautaire sur proposition des communes. Il peut être remplacé par un suppléant sur proposition des communes.

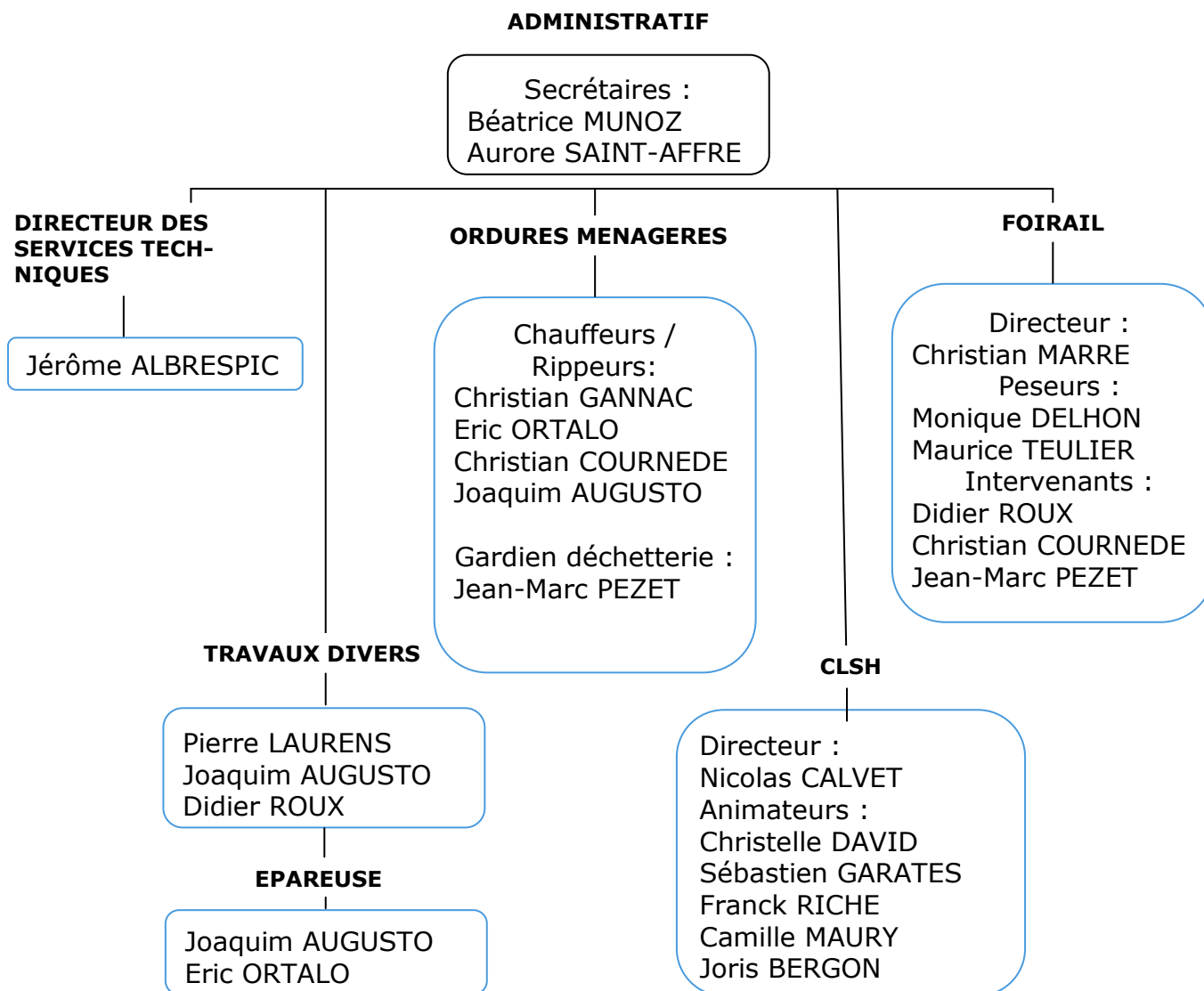
12 commissions constituées :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Voirie
- Vie sociale : divisée en deux pôles
 - ⇒ Jeunesse
 - ⇒ Action sociale
- Protection et mise en valeur de environnement
- Foirail
- Finances
- Évaluation du transfert des charges et du personnel
- Appel d'offres
- Equipements sportifs
- Impôts directs

En 2014 :

- . Création de la commission tourisme

Au 31 décembre 2014, la Communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot comptait 20 agents permanents, dont seulement 11 à temps complets :



Afin de compléter ces équipes de travail, les élus ont décidé de faire appel à INTER'EMPLOI ainsi qu'aux personnels communaux par le biais de mise à disposition (conventions avec Villeneuve, Sainte-Croix, Foissac/Montsalès, Naussac).

Pour le CLSH, les animateurs pour les vacances sont recrutés par PROSPORT LOT.

En ce qui concerne la piscine, il est réalisé l'embauche de 4 saisonniers pour tenir les caisses : Melles ADNOT-ALBINET Alice, FILHOL Karine, GRATUZE Judith et M. CANTAIS Gatien, ainsi que d'un maître-nageur : M. ROUX Raphaël en contrat saisonnier.

Pour le camping, il a été recruté Séverine BROCHET en contrat saisonnier.

Pour le bon fonctionnement du Foirail, il est nécessaire de faire appel à des bénévoles pour tenir les entrées et aider à faire passer les veaux pour le pesage.

M. CAPLIEZ Yannick a pris une disposition pour convenance personnel à compter d'avril 2014.



Le compte administratif 2014

Le compte administratif est établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il compare les prévisions inscrites au budget aux réalisations effectives en dépenses et recettes. Les chiffres ci-dessous prennent en compte les reports de l'année passée et les restes à réaliser.

(A compter du 1er janvier 2013 les budgets annexes ont été regroupés avec le budget principal et il a été décidé de faire une comptabilité analytique.)

Budget principal

| | DEPENSES réalisées | RECETTES réalisées |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 251 560.11 € | 2 169 085.13 € |
| INVESTISSEMENT | 1 188 749.99 € | 626 954.24€ |
| TOTAL | 2 440 310 .10 € | 2 796 039.37 € |

Budget Annexe Ordures Ménagères

| | DEPENSES réalisées | RECETTES réalisées |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 571 568.97 € | 681 395.15 € |
| INVESTISSEMENT | 45 295.89 € | 54 618.93 € |
| TOTAL | 616 864.86 € | 736 014.08 € |

Budget Annexe ZA Les Gantes

| | DEPENSES réalisées | RECETTES réalisées |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € |
| INVESTISSEMENT | 312 287.67 € | 77 575.05 € |
| TOTAL | 312 287 .67 € | 77 575.05 € |

Rôle de la commission

Elle prépare le budget annuel et veille à son adéquation avec la politique d'ensemble de la Communauté. Elle mène une réflexion globale pour limiter les dépenses de la collectivité, afin que la pression fiscale reste mesurée pour tous, particuliers et entreprises.

Les recettes

La Communauté de Communes est dotée d'une fiscalité propre.

Ses ressources se fondent sur :

- La cotisation foncière des entreprises : taux 25.57%
- Taxe d'habitation : taux 7.28%
- Taxe foncière non bâti : taux 3.93%

En 2014, la communauté de communes a perçu :

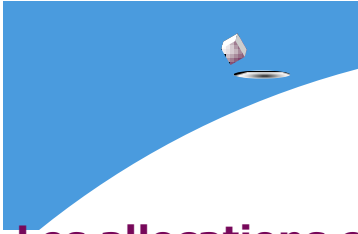
- 115 012 € de Taxe foncière et de Taxe d'habitation
 - 7 285 € de Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
 - 22 135 € d'Impôt sur les entreprises de réseaux (IFER)
 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Le taux est voté par zone. Pour 2014, il se répartissait comme suit :
 - Zone 1 (Villeneuve, Ols) : 15.86 %
 - Zone 2 (Montsales, Sainte-Croix, Saint-Igest) : 14.91 %
 - Zone 3 (Ambeyrac, La Capelle-Balaguier, Saint-Rémy, Saujac) : 13.20 %
 - Zone 4 (Foissac, Naussac, Salles-Courbatiers) : 11.52 % (pas de distribution de sacs poubelles)
- En 2014, le montant perçu est de 554 620 €
- Les dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour un montant de 452 744 €
 - Les subventions pour les travaux d'investissements (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Communauté Européenne).

Les dépenses

Elles correspondent aux dépenses liées aux compétences statutaires (développement économique, aménagement de l'espace, programme d'aide habitat, environnement, voirie d'intérêt communautaire, action sociale...) ainsi que ses propres charges de fonctionnement.

Voici les coûts de fonctionnement 2014 :

- Administration générale et divers : 644 400.90 €
- Parc Préhistorique : 6 977.75 €
- Gymnase : 10 798.32 €
- Stades : 52 980.97 €
- Piscine : 25 982.25 €
- CLSH : 156 570.15 €
- Camping : 11 204.73 €
- RAM : 4 935.52 €
- Voirie : 72 083.37 €
- Foirail : 57 235.24 €
- Office de tourisme : 24 313.76 €
- Ordures ménagères : 571 568.97 €



Les allocations compensatrices

Elles sont calculées en fonction des charges que les communes ont transférées à la communauté ainsi que des produits (Taxe professionnelle).

Si le montant des charges est plus élevé que celui des produits, la commune doit verser une allocation compensatrice à la Communauté de Communes pour un montant égal à cette différence.

Au contraire, si le montant des produits est supérieur au montant des charges, c'est la communauté qui devra reverser une allocation compensatrice, là aussi du montant de la différence.

Les bases prises pour le calcul des charges et des produits sont celles de l'année du transfert, donc 2007. Elles pourront être révisées dans 8 ans, ou s'il y a un changement majeur dans les compétences transférées.

Projets et Actions

Aménagement de l'espace

Les principaux objectifs :

- Elaboration d'un schéma intercommunal d'aménagement de l'espace
- Constitution de réserves foncières
- Protection et mise en valeur du patrimoine

Zone d'activités

Création de la ZA Les Gantes : extension de la ZA Les Grèzes de Villeneuve.

- ◆ Attribution des lots du marché : SAS GREGORY / SARL SOTRAMECA pour un montant de 165 700.50 € HT
- ◆ Prix de vente des lots : 8.50 € HT soit 10.17 € TTC le m².
- ◆ Vente ilot n°1 en 2011 : 1 500 m² pour un prix de 15 245€.

Voirie

Travaux 2014

L'entretien et le renforcement de la voirie communale est une des missions confiées à la Communauté de Communes. Elle représente environ 315 km.

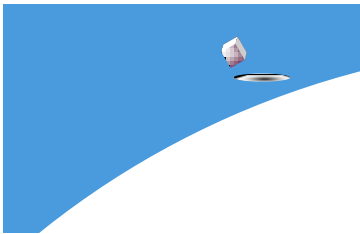
Les élus ont retenu le principe de faire appel à des entreprises privées pour réaliser les travaux de revêtement et de réaliser en régie le fauchage et le débroussaillage de la voirie, ainsi que le « bouchage des « nids de poule » ».

En 2014, c'est l'entreprise GREGORY qui a été retenue pour les travaux de revêtement, et l'entreprise ETPL&V pour le point à temps.

Les travaux d'assainissement sont réalisés par l'EURL RICARD.

Quelques chiffres :

Coût travaux goudronnage : 371 002.44 € TTC
 Coût travaux assainissement : 52 773.50 € TTC
 Divers : 4 362.92 € TTC
 Coût du point à temps : 34 624.32 € TTC
 Coût épareuse : 64 466 € soit 64.46 €/h - 204 €/km
 Nids de poule : 10 350.73 €



Les principaux objectifs :

Les principaux objectifs sont :

- l'accueil d'entreprises sur le principe d'un hôtel d'entreprises
- L'action en faveur de l'emploi, l'agriculture, l'artisanat et du commerce
- Les équipements touristiques : piscine, parc préhistorique ...
- Le développement touristique et l'aide à l'office de tourisme.

Hôtel d'entreprises

Les élus de la communauté de communes ont fait le choix de créer un hôtel d'entreprises. Ce bâtiment proposera des locaux adaptés aux besoins d'entreprises souhaitant s'implanter sur le secteur. Il pourra recevoir aussi bien des ateliers (pour des entreprises artisanales ou industrielles) que des bureaux (entreprises de services). Les contrats de location ont été établis pour 2 ans non renouvelable.

Atelier N°1 : M. Ludovic FRAYSSE—INFOR EXPRESS

Atelier N°2 : CEM

Atelier N°3 : CEM

Quelques chiffres :

Tarif location par mois

Atelier 1 : 120 €

Atelier 2 : 215 €

Atelier 3 : 260 €

Piscine de La Capelle-Balaguier

Quelques chiffres :

Entrées enfant :236

Entrées adulte :344

Carte abonnement 10 entrées enfant :27

Carte abonnement 10 entrées adulte :23

Entrées groupe :

Parc Préhistorique

Depuis 2007, le parc préhistorique est devenu communautaire. A cette fin, les élus ont dû renouveler les adhésions comme celle du SIERDA (Syndicat spécialisé qui possède un fichier des propriétaires et peut aider dans les cas d'un achat ou d'une vente d'aurochs). Pour l'année 2014 l'entrée du parc était gratuite.

Camping de Villeneuve

La gestion du camping est tenue par la communauté des communes. Un saisonnier avait été recrutée, Mme Séverine BROCHET.

Le camping est classé une étoile avec 2 bungalows et 10 emplacements pour tentes et caravanes. Les bungalows sont louables toute l'année alors que les emplacements ne le sont que durant la saison estivale.

Quelques chiffres :

Recettes perçues :

Gestion déléguée

2009 : 582.88 €

2010 : 1 746.35 €

2011 : 1 143.25 €

2012 : 382 €

Gestion en interne

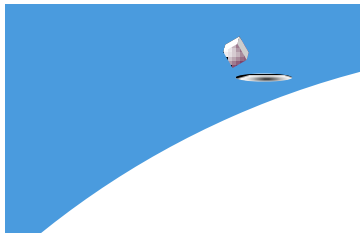
2013 : 3 514 €

2014 : 5 406 €

Office de Tourisme

Les élus ont décidé d'attribuer une subvention à l'office de tourisme de Villeneuve afin d'aider au développement touristique pour un montant de 18 000€.

De plus, la communauté de communes participe au coût du guide de l'été (La Dépêche) avec la couverture pour un montant de 2 400.00 €.



Les principaux objectifs

Les principaux objectifs sont :

- Mise en place d'un système de transport adapté et le développement du transport à la demande.
- L'aide et la création de structures pour personnes âgées.
- Les actions en direction des familles, des enfants et des jeunes.
- La gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- La réflexion pour la gestion future du centre de loisirs et de la maison des jeunes.
- La réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques et de l'accès internet.
- La réflexion sur le lancement d'opération d'amélioration de l'habitat.

ADMR

Cette association d'aide à domicile a un bureau sur la commune de Villeneuve et de Capdenac. Elles interviennent sur tout le territoire. Les élus ont décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 7 358 €.

Programme d'intérêt Général

Le Pays Rouergue Occidental propose la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général sur les communes rurales de son territoire pour répondre aux différents objectifs spécifiques du diagnostic habitat :

- Augmenter la population : maintenir la population locale et accueillir de nouveaux ménages.
- Préserver la qualité de vie du territoire.

Les élus se sont prononcés sur divers cofinancements des travaux qui seront pris en charge par la communauté. Les subventions versées en 2014 s'élèvent à : 6 326.80 €.

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement des Causses

Une convention a été passée avec la CAF et la MSA pour la prestation de service ordinaire et le Contrat enfance Jeunesse.

Quelques chiffres :

Prix de revient : 5.69 € / heure

Fréquentation (moyenne) :

mercredi 30 enfants,

petites vacances 31 enfants,

Grandes vacances 42 enfants.

Les équipements sportifs

Les coûts des équipements sportifs pour l'année 2014 sont de :

VILLENEUVE

- Stade : fonctionnement 21 796 €, investissement 19 369 € (portail, abri tondeuse, buts repliables, portes vestiaires et chauffe-eau)
- Gymnase : fonctionnement 11 407 €, investissement 74 537 € (portes secours, portes intérieures, isolation)

FOISSAC

- Stade : fonctionnement 6 752 €, investissement 41 147 € (éclairage, buts)

SALLES COURBATIERS

- Stade : fonctionnement 9 502 €

SAINTE-CROIX

- Stade : fonctionnement 2 989 €

CNAS

Les élus ont décidé d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale). La cotisation est de 3 104.16 € pour 2014 pour l'ensemble du personnel.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Les principaux objectifs

Les principaux objectifs sont :

- La gestion et la collecte des déchets (verre, papier), ordures ménagères et la déchetterie.
- L'élagage et la taille des arbres (sur les espaces de compétences communautaires).
- L'entretien des rivières et des ruisseaux.
- Réflexion sur la création d'un chenil.

Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été instituée avec un taux différent selon quatre zones comme précédemment établie par le SICTOM.

Les élus ont fait le choix d'exonérer les entreprises, artisans et commerçants à la T.E.O.M. Par contre, une redevance spéciale pour les industries est demandée pour une somme de 200 €.

Le Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés dénommé SYDOM a pour rôle d'étudier et de gérer tout ce qui est nécessaire au traitement des déchets ainsi que de conseiller les collectivités membres pour ce qui concerne la collecte. Les élus ont décidé d'y adhérer.

Coût collecte des déchets (ordures ménagères et tri) : 80.72 €/hab.

Quelques chiffres :

OM : 1255 tonnes en 2007
 1385 tonnes en 2008
 1341 tonnes en 2009
 1229 tonnes en 2010
 1045 tonnes en 2011
 1370 tonnes en 2012
 1374 tonnes en 2013
 1315 tonnes en 2014

Tri sélectif

La collecte du tri sélectif sur les communes de Naussac, Salles-Courbatiers, Foissac, Saint-Igest et une petite partie de Villeneuve : convention avec l'entreprise BOS.

Coût refus tri sélectif : 9 186.16 € en 2014

La distribution de sacs poubelles continue. Le coût pour 2014 est de 13 035.84 €.

Quelques chiffres :

Tri : 196.60 tonnes en 2007
 248.86 tonnes en 2008
 263.50 tonnes en 2009
 268.96 tonnes en 2010
 268.00 tonnes en 2011
 209.00 tonnes en 2012
 302.90 tonnes en 2013
 283.70 tonnes en 2014

Déchetterie

L'accès à la déchetterie pour les professionnels est réglementé : soit ils payent un abonnement annuel de 70 €, soit ils payent 10 € à chaque dépôt. Cet accès est gratuit pour les professionnels du territoire.

Pour enlever les déchets collectés à la déchetterie, un contrat a été signé avec l'entreprise DECHETS SERVICES 12, ainsi qu'avec PREVOST et CHIMIREC.

Concernant les déchets électronique (DEEE), les élus ont mis en place une convention avec OCAD3E.

Coût de la déchetterie : 20.59 €/habitant.

Quelques chiffres :

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Tout-venant | 367 T | 358 T | 391 T | 389 T | 393 T | 394 T | 400 T |
| Déchets verts | 338 T | 309 T | 270 T | 287 T | 275 T | 323 T | 312 T |
| Bois | | | 5 T | 29 T | 19 T | 11 T | 11 T |
| Ferraille | 93 T | 100 T | 84 T | 70 T | 63 T | 75 T | 65 T |
| Carton | 40 T | 35 T | 34 T | 39 T | 44 T | 36 T | 34 T |
| Gravats | 477 T | 546 T | 299 T | 369 T | 603 T | 672 T | 638 T |
| Textile | | | 9 T | 15 T | 16 T | 13 T | 11 T |
| Déchets Ménagers Spéciaux | | 17 T | 16 T | 11 T | 22 T | 24 T | 27 T |
| DEEE | | 49 T | 51 T | 55 T | 54 T | 57 T | 61 T |

Papier et verre

L'entreprise DECHETS SERVICES 12 a la gestion de la collecte du verre.

L'entreprise VEOLIA a celle du papier.

Quelques chiffres :

Verre :

- 213.70 T en 2009
- 189.30 T en 2010
- 198.00 T en 2011
- 203.80 T en 2012
- 177,70 T en 2013
- 209.06 T en 2014

Papier :

- 66.74 T en 2009
- 67.46 T en 2010
- 63.83 T en 2011
- 65.42 T en 2012
- 52,08 T en 2013
- 58.77 T en 2014



La gestion du foirail fait partie des compétences de la communauté de communes. Il a été réalisé un règlement intérieur.

Pour 2014, les tarifs du foirail étaient :

- 6.50 € par veau (depuis le 1er juillet 2011)
- 2€ pour le lavage des véhicules (installation d'un monnayeur sur l'aire de lavage)
- 130 € d'abonnement pour les marchands
- 100 € d'abonnement pour les emplacements de vente réservés aux représentants.

Quelques chiffres :

Nombre de veaux pour l'année 2008 : 5 818

Nombre de veaux pour l'année 2009 : 5 074

Nombre de veaux pour l'année 2010 : 5 750

Nombre de veaux pour l'année 2011 : 5 939

Nombre de veaux pour l'année 2012 : 5 696

Nombre de veaux pour l'année 2013 : 5 729

Nombre de veaux pour l'année 2014 : 5 542

Nombre de marchands : 11

Nombre de professionnels : 3

Mise à disposition du foirail

Le bâtiment du foirail est souvent sollicité pour diverses occasions. Les élus ont décidé en décembre 2012 de le mettre à disposition soit gratuitement (avec remboursement des frais) pour les personnes ou les associations de la communauté de communes, soit de demander un forfait de 20 € par jour pour les autres personnes. Le foirail est interdit pour les bals, repas et spectacles organisés par des professionnels (sauf les cirques).